

député à Rome pour solliciter la canonisation du bienheureux Thomas Hélie, de Bilville, mort en odeur de sainteté; il y a près de six cents ans. Ce saint homme qui fut successivement maître d'école à Cherbourg, aumônier de St. Louis et curé de Bilville, naquit dans cette paroisse en 1187, et mourut au château de Vauville, le 19 octobre 1257. Chaque année, le jour anniversaire de sa mort, on se sert à l'église de Bilville, d'une chasuble, d'une étole et d'un calice en vermeil qui furent donnés au bienheureux par le roi St. Louis. Un grand nombre de pèlerins affluent tous les jours à son tombeau placé dans le chœur de la même église. C'est avec bonheur que nous voyons partout les catholiques de notre siècle travailler à réparer l'injuste et ingrat oubli dans lequel les siècles d'incrédulité avaient laissé tant d'illustres héros du christianisme, qui, par leurs vertus, ont été la gloire de la religion et de la patrie.—On continue de travailler aux procédures qui ont pour objet la canonisation de la servante de Dieu, Germaine Cousin, décédée au commencement du dix-septième siècle, dans un village du diocèse de Toulouse.

Sa Sainteté, Pie IX, a donné aussi l'autorisation nécessaire pour que l'on procédât à la béatification de la vénérable Marguerite-Marie, Sœur de la Visitation, dont Dieu se servit, dans le siècle dernier, pour propager la dévotion au Cœur de Jésus.

Enfin, on continue de s'occuper très vivement de la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes, et tout fait espérer que cette affaire se terminera bientôt, pour la glorification du Serviteur du Dieu.

—La vie et surtout la fin si chrétienne de M. le maréchal de Bourmont nous font un devoir de reproduire les détails suivants que donne l'*Union de l'Ouest* sur les obsèques de l'illustre conquérant d'Alger :

« L'élite de la population de l'arrondissement de Segré s'était portée en masse dans le modeste bourg de Freigné, et par ces mots nous entendons, bien réellement, la population des villes et des campagnes, c'est-à-dire l'artisan, le métayer, l'homme des classes moyennes, tous ceux qui de loin ou de près avaient pris part, depuis cinquante ans, à la large hospitalité du château de Bourmont, à l'accueil toujours amical, au conseil toujours sûr et bienveillant, au souvenir constamment fidèle, à l'appui dans tous les jours de bonne fortune, à la générosité du cœur dans les jours de disgrâce. Quant aux amis personnels de M. le maréchal de Bourmont, ils étaient accourus des extrémités de notre province et de plusieurs départemens limitrophes. Leurs larmes se mêlaient à celles de cette famille si inviolablement, si tendrement unie à son chef.

« Les coins du poêle étaient tenus par M. le baron de Charette, le comte de Lostange, ancien officier de la garde royale; M. Olivier, ancien officier de l'armée impériale; M. le comte de Romain, ancien chef d'état-major des armées vendéennes; M. Arthur Duris, lieutenant-colonel dans l'expédition d'Afrique.

« L'église, infiniment trop petite pour un semblable concours, avait été convertie en chapelle ardente. Plus de soixante ecclésiastiques remplissaient le chœur. Les enfans d'une école, pour laquelle M. le maréchal de Bourmont s'était montré inépuisable bienfaiteur, étaient rangés au pied de l'autel. La chaire s'élevait en face du catafalque; M. l'abbé Morel avait reçu la mission d'y monter. Il a justifié, dès les premiers mots, la confiance qui avait été placée en son cœur et en son talent.

« Monseigneur l'évêque d'Angers, qu'un accident retient loin de notre ville, avait exprimé à M. de Bourmont le regret de ne pouvoir présider à la cérémonie funèbre, et Monseigneur l'évêque de Nantes adressait en même tems à Mme. de Landemont, fille du maréchal, une lettre dont nous sommes heureux de pouvoir citer quelques fragmens :

« Une glorieuse carrière vient de s'éteindre dans la paix du Seigneur, Madame; et celui qui porta le glaive avec le courage des Machabées vient d'expirer en tenant la croix dans ses pieuses mains! Quelle source de consolations! Vos larmes ont pourtant abondamment coulé, et ce qui que je pleure avec sa noble famille, est bien digne de tous nos regrets. Il ne mérita pas; hélas! l'amertume dont on essaye de l'abreuver, et il ne s'en vengea qu'en parlant avec modération, même avec éloge, de ses ennemis. Devait-il en avoir, lui dont le cœur compatissant ne sut jamais que faire du bien!

« Si vous faites dessiner, auprès du portrait de l'excellent maréchal, un emblème de sa vie, je désirerais que des rameaux d'olivier serpentassent autour d'un trophée d'armes, et qu'une inscription retraçât à peu près ainsi ses vertus :

« Il fut irréprochable dans les combats, irréprochable dans la paix.

« Pardonnez, madame la comtesse, à mon désir de poser un cailloux au monument du vertueux maréchal; j'étais pénétré de vénération et d'attachement pour lui; aujourd'hui, c'est au Seigneur que je parlerai de ses vertus chrétiennes, et déjà elles ont été pesées dans sa balance: elles l'ont fait pencher vers le ciel!

« † FRANÇOIS, évêque de Nantes. »

« C'est M. le curé de Condé, l'un des amis les plus particuliers de M. le maréchal, qui a célébré la grand'messe.

« Le corps a été ramené dans la chapelle du château, où il reposera désormais près de ses pères, sous la garde de ses fils. Ce n'est qu'à une heure fort avancée de la journée qu'on a cessé d'y venir répandre l'eau sainte et de s'agenouiller sur le seuil de cette demeure désolée. »

SUISSE.

—Nous voyons, par nos correspondances suisses, que le transport de joie que fait naître parmi les catholiques Saint-Gallois la nomination de M. Mirer à l'évêché de Saint-Gall ne se sont point encore calmés, et qu'ils exerceront une puissante influence sur les déterminations ultérieures du collège catholique du grand-conseil. Ce sont les réserves et les modifications que le décret d'exécution, émané de cette autorité avait insidieusement stipulées, qui ont porté le Saint-Père à passer outre, relativement au choix de l'évêque, sans s'occuper du concordat. Depuis lors les choses sont bien changées au canton de Saint-Gall, et le personnel du collège catholique a subi de si importantes modifications, que l'abrogation du décret en question ne paraît pas douteuse. Ce qui la fait prévoir, c'est que le collège, dès qu'il a été informé de la nomination du nouvel évêque, s'est empressé de lui faire porter ses respectueuses félicitations par une députation tirée de son sein; et une fois que le décret sera rapporté, rien ne s'opposera plus à ce que le concordat reçoive la ratification du Saint-Siège, car on sait aujourd'hui que ce n'est pas au concordat proprement dit que la sanction pontificale a été jusqu'ici refusée.

La révolution de Genève.—Si borné que paroisse ce territoire genevois, qui ne formait jadis sous l'empire que le département du Léman, il faut bien y trouver ce que le radicalisme triomphant cherche à faire régner sur la Suisse entière, une nouvelle révolution aux portes de la France, une révolution dont il est impossible de calculer les suites. Nos républicains sont dans la joie; ils voient enfin couronné de succès leur rêve favori d'une révolution entièrement populaire. Aussi le *National* et la *Réforme* ne cherchent-ils pas à dissimuler leur satisfaction. Cette victoire, disent-ils, est la destruction des Jésuites!

A la bonne heure: voilà qui est parler clair et net à la Suisse catholique, à l'Europe civilisée, à la France surtout, la puis-ance alliée, et la plus voisine de la confédération helvétique. Ce que les corps francs n'ont pu imposer à Lucerne, si glorieusement défendue par ses milices et ses citoyens catholiques, les démocrates de Genève, c'est-à-dire la population du faubourg Saint-Gervais, avertie et dirigée par les radicaux Fazy et de deux ou trois de ses amis, viennent de le faire triompher dans Genève. En moins de trois journées, près des barricades, les corps du fusil des insurgés, la canonade et tous les autres moyens d'attaque ou de défense sur les ponts et à travers les rues de la ville basse, le gouvernement légal et très-modéré de ce canton a été renversé. La ville et toute l'autorité sont entre les mains des radicaux victorieux. Les ponts sur le Rhône ont tous été détruits, les blessés sont très-nombreux, les victimes ne sont pas rares non plus, c'est à dire que cette victoire de la démocratie a été sanglante.

Voilà donc la guerre, et la guerre la plus acharnée, que l'on inaugure en Suisse entre les divers cantons. C'est pour être restée dans la modération que Genève est ainsi traitée par la radicalisme des émeutiers des faubourgs. Que Lucerne et les autres cantons catholiques entendent la signification qui leur est faite!

Voici dans quelle circonstance la révolution s'est accomplie :

Sept cantons catholiques ont conclu entre eux une ligue, l'effet est de défendre les intérêts communs de leur croyance contre des tentatives analogues à celles des corps francs. Cette alliance n'est pas sans précédens dans l'histoire même moderne de la Suisse. Mais est-elle contraire au droit public de la confédération? La question a été déférée à la diète dans quelques-unes de ses dernières séances. Tout-fois, le résultat de la discussion a été nul à cause de la diversité des votes des vingt-deux cantons. Entre autres États qui ont opiné d'une manière dubitative, Genève avait réservé son vote sur la question.

Toute récemment, le grand-conseil de Genève a été appelé à prendre une décision définitive. Des ce moment, ceux qu'en Suisse on nomme radicaux, ont commencé à s'agiter pour provoquer une décision contraire au maintien de ligue des sept cantons. Placé entre ces exigences et la modération qui le distingue, le grand-conseil a pris des arrêtés propres, selon lui, à satisfaire toutes les prétentions; il a proposé de ne pas adhérer, quant à présent, à l'interdiction de la ligue, de demander au directoire fédéral, à une diète extraordinaire, les moyens de réprimer en Suisse ce qui, comme l'existence des corps francs, a donné lieu à la ligue des cantons; enfin, de prononcer la dissolution de cette ligue alors que ces moyens de répression auraient été adoptés par la majorité des États.

Cette décision qui paraissait devoir concilier le respect de l'union fédérale avec le droit de défense des sept cantons, a soulevé un vil mécontentement de la part des radicaux genevois. Dans la journée du 3 octobre, des groupes animés parcouraient la ville, appelant le peuple à une assemblée, où cinq cents citoyens à peu près se sont réunis. Le 4 au soir, une nouvelle assemblée plus nombreuse, présidée par M. James Fazy, chef du parti populaire, déclarait l'arrêté du grand-conseil *inconstitutionnel, nul et non avenue*, et composait, avec vingt-cinq personnes, une *commission dite constitutionnelle*, chargée d'en obtenir l'annulation auprès du directoire fédéral. Le 5, une troisième assemblée décrétait la levée de trois hommes armés. Au milieu de ces démonstrations toujours croissantes, le conseil d'État a pris à son tour des mesures. Dans la journée du 6, il a ordonné, dit le *Fédéral*, la mise sur pied de cinq compagnies de la ville et d'un bataillon de la campagne. En outre, dès la soirée du 5, 700 ou 800 citoyens s'étaient spontanément offerts au gouvernement pour l'aider à maintenir l'ordre.

Enfin, le 6, le gouvernement ayant fait arrêter l'imprimeur des presses duquel était sortie une protestation du comité populaire organisé pour l'insur-